



Ponction de l'état sur les liquidités en cas de décès

Par **Pelletier Philippe**, le **15/04/2017** à **18:03**

Bonjour, aujourd'hui 15 avril 2017 je viens d'apprendre de la bouche d'un médecin que lors d'un décès, 30% des liquidités (compte courant, livrets d'épargne) appartenant au défunt sont ponctionnés d'office par l'état.

Y a t-il une personne qui puisse m'en dire plus.

Merci d'avance.

Par **fabrice58**, le **15/04/2017** à **22:00**

Un médecin n'a rien à vous dire sur la fiscalité des successions pas plus qu'un notaire ne doit se prononcer sur les chances de survie d'un patient. De plus, tous les biens, mobiliers et immobiliers sont concernés.

L'Etat ne ponctionne pas d'office mais impose, et les taux des droits de succession dépendent du degré de parenté de l'héritier avec le défunt, là, on ne peut vous en dire plus sans savoir s'il s'agit de vous et si vous avez un héritage en vue.

Par **Visiteur**, le **15/04/2017** à **22:15**

Bonsoir,

Cela peut aller de zéro pour chaque enfant et moins de 100.000 € à bien plus car c'est progressif selon la lien familial du plus proche au plus éloigné et 60% si hors famille.

Ce sont les classiques droits de succession, mais il n'y a jamais de prélèvement d'office de l'Etat sur les liquidités en banque. Seuls le notaire ou les héritiers peuvent avoir le feu vert pour paiement des obsèques ou des droits de succession, vous pouvez croire la parole d'un ex-professionnel.

Par **Pelletier Philippe**, le **16/04/2017** à **09:57**

Bonjour à vous deux,

merci d'avoir répondu. Je vais apporter qq précisions qui me semblent utiles. Je ne suis en

aucun cas concerné, et un médecin a tout de même le droit d'avoir une discussion quelle qu'elle soit avec une autre personne sur le sujet que j'ai évoqué sans pour autant trahir un je ne sais quel secret !

Revenons-en au sujet : j'ai été très surpris d'apprendre de la part de ce médecin comme cela aurait pu être de la part d'un directeur de supermarché que hors contexte successions, l'état prélève 30% sur les LIQUIDITES du défunt qui se trouvent sur les comptes courant et livrets d'épargne à son nom le jour de son décès. Donc s'il vous plait ne me parlait pas de droits de succession car ceux-ci sont très clairs dans mon esprit et faciles à comprendre. Donc j'insiste, y a t'il quelqu'un qui a entendu parler de ce prélèvement arbitraire de la part de l'état sur Les liquidités du défunt avant application des droits de succession ? Merci

Par **fabrice58**, le **16/04/2017** à **10:09**

Il est à souhaiter que ce médecin ne sorte des fadaïses qu'en matière fiscale.
Si ce prélèvement existait, tout le monde en aurait déjà entendu parler.

Par **Pelletier Philippe**, le **16/04/2017** à **15:38**

Merci pour votre avis. J'en conviens. Toujours est-il que dès que j'en aurai l'occasion je poserai la question à une personne qui vient de subir un décès dans sa famille.

Par **fabrice58**, le **16/04/2017** à **17:12**

Dans ce cas, ne perdez pas votre temps ni celui des autres à la poser sur un forum gratuit animé par des bénévoles.

L'acte que vous décrivez s'appelle au choix de la concussion ou de l'extorsion de fonds.

Par **jodelariege**, le **16/04/2017** à **17:56**

bonjour ,j'ai subi le décès de mon époux il y a quelques mois déjà et ni l'Etat ni personne n'a touché ni à l'argent du compte bancaire ni du livret A...votre médecin parle peut être d'un cas particulier sans trop connaître les tenants et les aboutissants mais pas de généralité; que le médecin donne cet exemple concret tout simplement

j'ai aussi subi comme quantité de gens le décès de mes parents et pas de ponction de 30 % sur leurs comptes...

pour l'instant il n'y a personne qui a entendu ce que le médecin vous a dit

Par **Pelletier Philippe**, le **17/04/2017** à **08:25**

PRAGMA, JODELARIEGE, bonjour,
oui je peux croire la parole d'un ex-professionnel. En posant ma question je n'avais pas l'intention de polluer ce forum mais tout simplement de savoir si cette affirmation faite par une personne d'apparence respectable était réelle ou alors simplement dans les éventuels projets de nos gouvernants. Je pense qu'un forum sert à échanger un SAVOIR contre un NON-SAVOIR.

Merci en particulier à Jodelariege d'avoir bien voulu apporter son témoignage très récent. On ne peut plus concret, c'est ce que je demandai.

Au plaisir de vous lire.

Cordialement

Par **fabrice58**, le **17/04/2017** à **09:36**

Ce n'est pas sur un forum que vous allez connaître les "éventuels projets de nos gouvernants".